



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : REPRESAILLES A L'ENCONTRE DE Dr FRIDOLIN NKE ; ENSEIGNANT DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITE DE YAOUNDE 1

Douala-Yaoundé : Communiqué de presse REDHAC N°021/20072022

Douala le 20 juillet 2022 : le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) a appris avec stupéfaction et émoi la décision des autorités de l'Université de Yaoundé 1 portant interdiction de facto d'exercice de la profession d'enseignant à l'encontre de Dr Fridolin NKE



Les faits

Le 19 juillet 2022, le Dr Fridolin NKE a été informé de la décision prise à son encontre lors d'une réunion ad hoc tenue le 15 juillet 2022 en son absence et présidée par le chef de département de philosophie de l'Université de Yaoundé 1. A l'issue de cette réunion, il ressort la décision unilatérale d'interdire le Dr Fridolin NKE d'exercer sa profession d'enseignant au sein du campus de l'institution universitaire pour des motifs suivants :

- 1- Outrage au Président de la République, aux membres du gouvernement et autorités universitaires ; toute chose qui selon ses supérieurs hiérarchiques va à l'encontre de « l'éthique républicaine » ;
- 2- Son activisme politique qui par ricochet servirait à transposer sa pensée au sein du milieu universitaire.

En rappel,

Le 21 juillet 2021, Dr. Fridolin NKE a reçu une convocation signée du Colonel Joël Emile Bamkoui de la division de la Sécurité Militaire (SEMIL), de se présenter muni de ses pièces officielles ; le motif de cette convocation : « incitation à la mutinerie au sein des forces de défense et de sécurité ».

De tout ce qui précède, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- Dénonce et condamne les atteintes répétées aux libertés fondamentales (liberté d'association, de manifestation, d'expression et d'informer) au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- Dénonce et condamne les représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains en particulier celles subies par Dr. Fridolin NKE, les autres Défenseurs des Droits



Humains et les journalistes qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;

- S'insurge fermement contre cette énième tentative grossière d'abus de pouvoir.

Aussi, le REDHAC :

- Tient pour responsable le Gouvernement en cas de disparition forcée du Dr. Fridolin NKE ;
- Demande que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale du Dr. Fridolin NKE ;
- Exige que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseurs des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains.

Ensuite, Le REDHAC :

- recommande à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et aux Nations Unies d'exiger du Gouvernement camerounais :
- le respect de la Convention des Nations Unies contre la torture et les traitements inhumains et dégradants ;
- le respect du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
- le respect de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;

Enfin, le REDHAC : Demande

- aux autorités universitaires de prendre leurs responsabilités afin que le Dr Fridolin NKE soit réintégré au sein de l'université de Yaoundé 1 afin de dispenser normalement et sans entrave ses enseignements ;
- la mise en place d'un cadre juridique pour la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains et des journalistes en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ».

SUIVEZ LE REDHAC :

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook :RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web :www.redhac.info